

Le Petit Villiers

n°20



Editorial

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**Directeur
de la publication :**
Alain Truchon

Coordination :
Philippe Dothée

Comité de rédaction :
Alain Truchon,
Philippe Dothée

**Mise en page
et impression :**
Hassler Impression
Pringy - 01 60 65 89 90

Nous subissons, encore aujourd'hui, une nouvelle vague de contaminations qui nous prive, pour la deuxième année consécutive, de la rencontre traditionnelle que nous offre habituellement la cérémonie des vœux.

Sachez que j'en suis vraiment désolé mais la sécurité de chacun est une priorité. La pandémie et tous ses variants sont une épreuve qu'il nous faut affronter et nous savons que nous pouvons endiguer l'avancée de la maladie grâce à la vaccination ainsi que dans le respect des gestes barrières.

Malgré ce contexte et pour maintenir le lien, nous avons tenu à organiser une soirée en septembre et assurer le spectacle de Noël pour les enfants ce qui, dans les deux cas, nous aura permis de nous retrouver et de partager de vrais instants de plaisir.

Néanmoins, comme l'a écrit Georges Bernanos « L'avenir est quelque chose qui se surmonte. On ne subit pas l'avenir, on le fait. »

Aussi, nous avons fait en sorte que notre commune continue à être un lieu agréable en la fleurissant cet été

et en la décorant pour les fêtes de fin d'année.

Certains de nos projets ont malgré tout pu voir le jour comme la rénovation de l'aire de jeux et du terrain de pétanque, la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière, la sécurisation des parkings des salles des fêtes ou encore la création d'une allée dans le parc de la mairie qui nous permet un accès plus facile et plus agréable.

L'année 2022 nous offre déjà des perspectives d'évolution et certains projets n'ont plus qu'à se concrétiser après des mois d'élaboration. Ainsi en est-il de l'installation de la vidéoprotection, le réaménagement de la mairie ainsi que la finalisation du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2022, une bonne santé pour vous et vos proches, le retour de vos projets et un avenir heureux.

Votre Maire,
Alain Truchon



Travaux

Aménagement au cimetière

Il en va du cimetière comme pour les autres équipements municipaux, les règles changent et il convient pour l'administration communale de se mettre en règle.

L'année dernière déjà, nous avons initié le relèvement des tombes abandonnées pour réorganiser le cimetière et bien identifier toutes les sépultures. C'est une procédure administrative très encadrée qui s'étale sur une période de trois années.

Par ailleurs, la loi prévoit qu'un cimetière doit désormais accueillir, un columbarium pour recevoir les urnes funéraires, un jardin du souvenir pour recevoir les cendres et un ossuaire, autrefois appelé fosse commune, pour les personnes non identifiées ou les restes issus du relèvement des tombes qui disparaîtront une fois relevées.



Si l'ossuaire communal sera créé très probablement dans un des caveaux existants à la fin de la procédure de relèvement, rien n'empêchait d'aménager le columbarium et le jardin du souvenir dès que possible.

C'est ainsi que des travaux ont été engagés l'année dernière et que nous disposons désormais de ces deux équipements qui, nous l'espérons serviront le plus tard possible.



Le parvis de l'église Saint-Éloi

Après des ajouts successifs de graviers et gravillons sur le parvis de l'église, celui était devenu, au fil du temps, impossible à entretenir et envahi par les mauvaises herbes, les gravillons se répandant dans la pelouse alentour. Pour y remédier, la totalité de la zone a donc été décaissée sur une dizaine de centimètres et les matériaux ainsi récupérés ont servi à boucher des ornières dans nos chemins ruraux. Un géotextile a ensuite été posé pour limiter la repousse des adventices et du gravier calibré rond a ensuite été régalé sur toute la surface.

Si l'amélioration esthétique a été très sensible, nous envisageons de faire réaliser un dallage de grès en bordure de la route pour éviter que le gravier ne s'y répande, cela permettra de baisser le niveau du gravier rendant la circulation des piétons et cyclistes plus agréable qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Sécurisation des parkings des salles communales



S'il est difficilement réalisable de restreindre l'accès aux espaces ouverts de la commune, il est apparu évident qu'il fallait protéger les bâtiments. C'est la raison pour laquelle des équipements de sécurité ont été installés : des vérins venant bloquer le coulisement des deux grands portails des parkings ont été posés. Il faut désormais les clés et une télécommande pour accéder. Pour éviter un découpage à la meuleuse du barraudage des portails, une tôle est venue recouvrir l'ensemble rendant l'intrusion sinon impossible, du moins plus longue et compliquée. Les tôles ont été découpées au laser pour indiquer le nom des parkings concernés. Si certains au village ont émis des réserves quant à ces indications, sachez que les gens du voyage sont très bien informés et organisés et qu'il y a bien longtemps que nos parkings leur sont bien connus.

Pour parfaire le dispositif, le grand portail en bois qui donne sur la place du village a lui aussi été équipé et une borne manuelle rétractable de 1,3 tonne a été enterrée et scellée dans la cour pour parer à toute velléité d'envahissement.

Cela n'a pas pu vous échapper, nous avons eu à subir ces derniers mois plusieurs envahissements successifs de gens du voyage.

Non seulement nous avons eu à déplorer des dégâts mais aussi des nuisances. Cela a retardé la rénovation paysagère de la cour intérieure de la ferme, gêné les activités associatives et le repos de l'employé communal logé dans l'immédiate proximité.



Une nouvelle allée dans le parc pour desservir la mairie et la piscine

Souhaité depuis un certain temps par les résidents du domaine de la Gardiole, un accès amélioré au parc de la mairie a pu être réalisé en 2021.

Ces 70 mètres linéaires de cheminement ont nécessité la mise en œuvre de moyens non négligeables. L'allée existante filait droit le long de maisons de la Gardiole pour aboutir dans la pelouse. Il a fallu tout d'abord arracher une clôture dont les poteaux étaient scellés, arracher une haie d'aubépine qui n'avait plus lieu d'être. Ensuite décaisser les résidus de bitume qui avaient servi à stabiliser cette allée puis recharger de plusieurs camions de terre végétale pour recréer une pelouse. Dans la foulée un gros massif de fleurs a été créé le long de la clôture de la piscine, à la fois pour protéger les baigneurs des regards et gêner les intrusions nocturnes pendant la saison estivale. Un nouveau parcours a alors été tracé pour desservir à la fois la mairie et la piscine tout en évitant les racines du Zelcova, arbre remarquable classé, proche du nouveau massif.



L'aire de jeux pour les petits a été installée dans le parc en 2009

En 2021, une bonne rénovation s'imposait. Tous les éléments ont donc été démontés, poncés, traités avec des produits naturels et remontés. Il subsistait toutefois un problème : le gravier fin qui tapissait toute la zone avait une fâcheuse tendance à se disperser dans la pelouse environnante, endommageant les tondeuses et à se coincer entre les lames des installations, sans parler du fait que les enfants ressortaient de l'aire de jeux passablement blanchis par la poussière du gravier.

Il fallait donc trouver une alternative. Après quelques recherches, il s'est avéré que les plaquettes de bois issues du broyage de branches étaient homologuées par les organismes de sécurité à la condition de n'être pas traitées. C'est ainsi que les quarante mètres cube de gravier fin ont été enlevés pour aller combler quelques ornières et qu'un volume équivalent de plaquettes de bois naturel est venu avantageusement remplacer le gravier. Non seulement l'entretien est facilité, la sécurité est respectée, les enfants ne se salissent plus, le drainage est amélioré et le gain esthétique est certain, à la satisfaction de tous.

Aire de jeux 2.0



Terrain de pétanque

Tout comme l'aire de jeux, le terrain de pétanque municipal avait subi les outrages du temps jusqu'à en devenir quasiment impraticable. C'est une réfection complète qui a donc été entreprise : évacuation totale des traverses de chemin de fer qui formaient le périmètre du boudrome. Elles étaient pourries à cœur et de toutes façons illégales du fait des produits de traitement dont elles étaient imprégnées. Elles ont été avantageusement remplacées par des poutres de chêne massif. Les divers matériaux utilisés pour stabiliser le terrain proprement dit ont été ensuite enlevés pour laisser place à de la dolomie rose, un matériau spécifique aux terrains de boules venu spécialement du sud de la France.

Plusieurs couches ont ainsi été étalées et damées jusqu'à obtenir un terrain conforme aux spécifications de la Fédération Française de Pétanque. Si l'on en juge par la fréquentation l'été dernier, on peut considérer que l'équipement a aussi été validé par les habitants.



Le petit Villiers

On
trouve,
tout
près de
là,



une petite colonne datant probablement de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Cette stèle a été érigée par un ancien propriétaire du lieu à la mémoire de ses chiens (de chasse, probablement). Après nettoyage, on peut y lire le nom des chiens dont on ignore s'ils ont été inhumés sur place. Au pied de la stèle, un petit dallage vient d'être maçonné afin d'en faciliter l'entretien et d'éviter d'abimer le monument et les engins de tonte.

La volière

Dans
le même
ordre d'idées

un petit édifice, datant probablement de la même période est en cours de restauration. Il s'agit d'une volière dont la base maçonnée en briques est surmontée d'une structure en métal elle-même coiffée d'une toiture en zinc festonnée. Le tout en assez mauvais état. Le grillage à poules qui la garnissait a été retiré, la base en briques nettoyée et la structure métal renforcée. La toiture en zinc, trop dégradée est aujourd'hui déposée et sera reconstruite à l'identique.

Comme il s'agit de petit patrimoine, cet édifice est éligible à des subventions du Parc Naturel Régional à hauteur d'environ 70% du montant des travaux qui auront lieu dans quelques semaines. Il restera à décaper la structure, la repeindre et poser un nouveau grillage soudé.

Cette volière n'abrite plus d'animaux vivants depuis plus de trente ans et c'est tant mieux. Il est probable qu'une fois restaurée, elle accueille des animaux domestiques en métal peint très colorés pour évoquer le passé rural de notre commune.



Élagage rue du Parc



Lors de la création du domaine de la rue du Parc, à l'arrière de la mairie, les nouveaux résidents avaient planté trois sapins et un bouleau sur une partie commune entre deux maisons. Quelques décennies plus tard, les arbres ayant prospéré, ce qui était décoratif au départ s'était transformé en nuisance, privant de lumière toute une zone du domaine.



Il était donc temps d'intervenir. La tâche fut confiée à un élagueur professionnel qui, compte tenu de la taille imposante des arbres et leur proximité avec des maisons a dû opérer avec du gros matériel et découper les arbres et les ébrancher avant de les abattre. Si le bouleau a pu être conservé, les trois sapins ont aujourd'hui disparu et la lumière est revenue rue du Parc.



VILLIERS-EN-BIÈRE
Biérovillaises - Biérovillais

Changement de gentilé : biérovillaises et biérovillais

C'est désormais officiel, à l'instar des bellifontain(e)s de Fontainebleau ou des féréopontain(e)s de Saint-Fargeau-Ponthierry, les habitants de Villiers-en-Bière, autrefois villiers-en-Biérois, deviennent, suite à un vote unanime du conseil municipal du 7 septembre 2021, des biérovillaises et biérovillais.

Attention travaux !



L'année dernière, des travaux ont été entrepris pour améliorer très sensiblement l'évacuation des eaux de pluie autour de notre mairie.

En effet, de nombreuses canalisations s'étaient bouchées avec le temps ou avaient été écrasées par la circulation aux alentours du bâtiment. La terrasse devant le bureau du maire notamment était devenue fuyarde et les eaux ne s'écoulant plus correctement, l'eau stagnait dans l'immédiate proximité allant jusqu'à envahir une partie des sous-sols. Les évacuations ont été restaurées et deux puisards créés pour assainir la zone.

Ceci dit, depuis la rénovation de quatre bureaux il y a près de dix ans maintenant, peu a été fait pour moderniser le bâtiment proprement dit.

C'est la raison pour laquelle, une réflexion a été engagée pour mieux isoler le bâtiment en remplaçant les huisseries, pour revoir un réseau électrique et un éclairage défaillants, mettre le rez-de-chaussée en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) avec une plate-forme élévatrice et des toilettes adaptées, concevoir un accueil du public fonctionnel, créer un bureau sécurisé pour la vidéoprotection et refaire les peintures. Des contacts ont été pris dans ce sens avec des architectes, des devis établis et des subventions recherchées.

Ce chantier nécessitera le lancement d'un marché public avec appel d'offres aux entreprises.

Si le calendrier nous le permet, les travaux devraient pouvoir commencer en 2022.

Retraités !

Mme Marie-Pierre Hookumshand, titulaire dans ses fonctions d'agent d'entretien depuis le 1er octobre 1994 a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2022.

M. Jean-Pierre Gougeon, titulaire dans ses fonctions d'agent d'entretien depuis le 1er octobre 1995, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2021.

La vaillante petite Twingo orange de la mairie a aussi fait valoir ses droits à la retraite, devenue peu fiable avec le temps et les kilomètres, le moment était venu de la remplacer.

Signe des temps et concession à la modernité, la municipalité a opté pour

un véhicule électrique et c'est une Dacia Spring qui sera désormais notre véhicule de service.



Frelons Asiatiques



Cet été et pendant de longues semaines, certains habitants du village ont eu à subir une cohabitation pénible avec des frelons envahissants.

Malgré des recherches soigneuses, impossible de détecter l'emplacement du nid. Tout ceci au grand désespoir de M. Pereira, notre voisin apiculteur, qui voyait ses ruches dévastées par ce redoutable prédateur d'abeilles.

Il aura fallu attendre l'automne et la chute des feuilles pour s'apercevoir que le nid se trouvait en fait dans l'un des tilleuls face à l'église Saint-Éloi, en plein centre du village donc.

La taille impressionnante du nid ne laissait aucun doute sur ses occupants, des frelons asiatiques. Face à la menace, le nid étant inaccessible à la nacelle des pompiers, nous avons fait appel à un spécialiste, qui s'est déplacé rapidement.

A l'aide d'une très longue perche en carbone il a ainsi pu injecter un insecticide naturel directement à l'intérieur du nid, éradiquant toute la population en moins d'une heure. Il est revenu deux jours plus tard pour faire tomber le nid.

S'il vous arrive ce type de mésaventure chez vous, sachez que vous pouvez contacter la mairie qui vous donnera les coordonnées de ce spécialiste.

Et toujours :

Les deux associations du village sont, comme nous tous, limitées dans leur fonctionnement mais assurent néanmoins une bonne partie de leurs activités.

Pour plus de renseignements, le mieux est de les contacter directement :

AVEB info.associationaveb@gmail.com
ou Isabelle 06 15 91 34 62



TBM VEB mockingbird77@live.fr
ou Michèle 06 83 37 40 26 /
Catherine 06 84 28 79 11 / Yan 06 7323 31 09





Bientôt la video protection ?

Les incivilités, le mépris des règles du bien vivre ensemble et les atteintes répétées à la sécurité ou à l'hygiène sont des phénomènes déjà anciens et bien connus qui affectent notre vie quotidienne. C'est la raison pour laquelle la commune, dans le cadre d'une politique locale de surêté, réfléchit à renforcer ses moyens de prévention et à se doter d'un dispositif de video protection sur son territoire.

Il s'agit d'améliorer la sécurité des espaces extérieurs, de renforcer les capacités d'intervention et d'identification, de lutter contre l'incivisme et de sécuriser le patrimoine municipal.

Une étude assez poussée est d'ores et déjà engagée pour mettre en place le dispositif. Des contacts ont été pris avec des entreprises spécialisées. En effet, non seulement le volet technique proprement dit est assez complexe mais la législation est également

très contraignante notamment quant aux mesures à prendre pour le respect de la vie privée.

Dans l'état actuel du projet, une douzaine de caméras seraient installées sur le territoire et les images stockées dans un local dédié et sécurisé à la mairie. Un nombre très restreint de personnes seraient habilitées à visionner les images ainsi enregistrées (seulement en cas de besoin, il ne s'agit pas d'une surveillance permanente) et à les transmettre aux autorités le cas échéant. Des membres des forces de l'ordre sont venus sur place pour partager leur expérience et nous aider à déterminer les meilleurs endroits de placement des caméras.

Plusieurs devis ont été demandés. Une telle installation a naturellement un coût et il ne sera pas négligeable. Dans ce domaine les subventions sont conséquentes et le reste à charge pour la commune ne devrait pas être trop important.

Quant au calendrier, si une solution satisfaisante est validée dans un avenir proche, les travaux devraient se tenir dans le courant de l'année 2022.



Recensement de la population 2022

www.le-recensement-et-moi.fr

A quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État à son budget (dotation globale de fonctionnement). Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de la commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Le recensement fournit ces informations et permet ainsi d'aider les collectivités à mieux répondre aux besoins de la population.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple !

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs distribuent aux habitants concernés une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Ils peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

S'ils ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent des questionnaires papier.

Le recensement en ligne, c'est aussi une gestion simplifiée, un gain de temps précieux : pour les agents recenseurs qui n'ont pas à repasser dans chaque logement pour récupérer les formulaires ; et pour les habitants qui bénéficient d'une aide au remplissage.

Le recensement en ligne, c'est également moins de papier, il est donc moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Quand les résultats sont-ils disponibles ?

Les populations légales des communes et des différentes circonscriptions administratives

(cantons, arrondissements, départements, régions, France) sont authentifiées par décret et diffusées chaque année fin décembre. Elles prennent effet au 1er janvier suivant, remplaçant ainsi les populations légales publiées l'année précédente. Les résultats statistiques au niveau communal et supra-communal sont mis en ligne en juin de chaque année.

Retrouvez tous les résultats sur Insee.fr

Début de la collecte : 20 janvier 2022

Mme Pierrette ROUX, agent recenseur pour la commune de Villiers-en-Bière, vous remettra les notices pour vous recenser via Internet ou, à défaut, les questionnaires papier. Merci de lui réserver le meilleur accueil.





Avis de Tempête

Les cèdres qui encadrent la mairie sont désormais centenaires puisque plantés en 1920. De ce fait ils sont beaux, majestueux mais aussi fragiles. Ce n'est pas la première fois qu'ils subissent des dégâts suite à de forts coups de vent.

Cet hiver, c'est le cèdre le plus proche de l'entrée de la mairie qui a perdu deux branches basses massives. Il a donc fallu faire intervenir un élagueur pour débarrasser le bois au sol et parer les plaies de l'arbre en tentant de respecter au maximum sa silhouette.



Le spectacle de Noël à la Bergerie a lui aussi pu se tenir cette année même s'il a fallu faire l'impasse sur le buffet, enfants et parents ont passé un bon moment, rencontré le vrai Père Noël et reçu des cadeaux.

Voilà plus d'une décennie maintenant que le Père Noël passe par Villiers en Bière le 24 décembre au soir et 2021 n'aura pas failli à la tradition malgré un contexte sanitaire difficile.

La ferveur des petits ne faiblit pas et c'est toujours un émerveillement pour



tous, enfants naturellement mais aussi parents et organisateurs, qu'ils en soient remerciés ici.



Du fait de la situation, la vie sociale à Villiers a connu ces derniers mois un ralentissement important. C'est pour tenter d'y remédier que la municipalité a décidé d'offrir à ses administrés un repas convivial dans une de nos salles.

C'était d'autant plus nécessaire que nous n'avions pas pu accueillir les nouveaux arrivants comme il se doit. Un bon repas et de la musique, il n'en fallait pas plus pour faire connaissance, tisser du lien et pour les habitués reprendre le cours normal de leurs conversations.



Conjuguer reprise d'études et activité professionnelle au CNAM de Melun.

En janvier/février, le CNAM de Melun ouvre les inscriptions de ses cours pour sa deuxième rentrée.

Accessibles de niveau bac à bac+5 et délivrés le soir, le samedi matin et/ou en ligne, les cours permettent à chacun de concilier au mieux activité professionnelle et reprise d'études supérieures.

Les cours débuteront à partir du 14 février 2022. L'objectif principal du CNAM

est de permettre aux Melunais et Melunaises de se former tout au long de la vie. Le centre CNAM propose des formations certifiantes ou diplômantes, aux adultes (salariés, demandeurs d'emploi, artisans, membres de professions libérales) qui souhaitent développer leurs connaissances et/ou acquérir de nouvelles compétences notamment en ressources humaines, social, gestion, comptabilité, anglais ...

Retrouvez l'équipe lors de portes ouvertes les samedis 5 et 19 février de 10h à 13h.

Pour se rendre au CNAM :

Tour Gallieni - 49/51, avenue Thiers - 77000 Melun

Tél : 01 60 99 00 85

Lundi, jeudi, vendredi : 10h00 à 13h00 et 14h00 à 19h00
cnam-idf.fr/melun